



Aureille, le 11 juin 2018

MAIRIE d'AUREILLE

Objet : Informations Inscription Transports Scolaires 2018-2019

Madame, Monsieur,

Comme toutes les années, au mois de juin, au cours d'une réunion, les communes sont informées des modalités d'inscriptions aux transports scolaires.

Cette année la Région nous a informés d'un changement de tarif pour les raisons développées ci-dessous :

« Suite aux transferts de compétences, la Région organise le transport scolaire sur son territoire en lieu et place des 6 Départements avec l'obligation d'une égalité de traitement entre tous les usagers.

Jusqu'en 2017, tous les tarifs étaient différents et plus de 75% des familles inscrites payaient un montant supérieur à 110€/an. Pour respecter l'égalité d'accès au service public, il était nécessaire d'harmoniser ces tarifs. La Région a donc voté un tarif unique permettant le maintien et le développement d'un service public de transport scolaire correspondant aux besoins de tous les territoires.

La Région a recherché un juste équilibre entre la participation de la famille et le coût de transport d'un élève pour la collectivité qui s'élève en moyenne à 1000€. Dans un souci de justice sociale, la Région a instauré une tarification spécifique à 10€ pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 700€/mois. »

En outre, tous les élèves déjà inscrits, recevront une nouvelle carte, sans puce. Cette carte pourra être utilisée sur tout le réseau Car13, du 1^{er} septembre à la fin de l'année scolaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Régis GATTI

